

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

À toute personne intéressée,

Lors de la séance du conseil municipal de Bolton-Est qui aura lieu le 4 août 2025 à 19h00 au 858 route Missisquoi à Bolton-Est, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

25 impasse Jolicoeur (lot 4 859 710)

Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire utilisant un conteneur comme base, *sans le revêtement extérieur et la fenêtre requis*, en contravention à l'article 8.3 du règlement de zonage 2014-278.

Autoriser l'implantation du même bâtiment accessoire à une distance de 1,5 mètre d'un autre bâtiment, *en contravention à l'article 7.2.3 du règlement de zonage 2014-278*, qui exige un écart minimal de 3 mètres entre toute construction.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant ces demandes de dérogation mineure lors de la séance décrite ci-haut ou en transmettant ses commentaires par écrit au plus tard le lundi 4 août 2025 de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. Par la poste :
Municipalité de Bolton-Est
858 route Missisquoi
Bolton-Est (QC) J0E 1G0
2. Par la chute à courrier de l'hôtel de ville, par la fente de la porte de l'entrée principale, situé à la même adresse ;
3. Par courriel à info@boltonest.ca.

Les commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal avant qu'ils ne se prononcent sur les demandes.

AVIS DONNÉ à Bolton-Est, ce 15 juillet 2025.



Mélisa Camiré
Directrice générale et greffière-trésorière